

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1092**21 octobre 2003****SOMMAIRE**

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Howald	52414	Intra Communautrans S.A., Senningerberg	52413
Action Marketing, S.à r.l., Luxembourg	52415	Iskander Luxembourg S.A., Luxembourg	52413
Action Marketing, S.à r.l., Luxembourg	52416	Job Partner, S.à r.l., Luxembourg	52386
Aqualis, S.à r.l., Rodange	52392	Kourou S.A., Luxembourg	52415
Aquatel River Cruise Line S.A., Luxembourg	52381	Leesch Frères S.A., Windhof-Koerich	52409
Avaya Luxembourg Investments, S.à r.l., Luxembourg	52403	Lexotic S.A., Luxembourg	52408
Bobra Holding S.A., Luxembourg	52403	Luxmin Trade S.A., Luxembourg	52377
Bonaban S.A., Luxembourg	52394	M.A.G.I.C. Europe S.A., Luxembourg	52375
By Internet S.A., Luxembourg	52376	M.A.G.I.C. Europe S.A., Luxembourg	52375
Caflora 2 S.A., Pétange	52408	M.A.G.I.C. Europe S.A., Luxembourg	52375
Caresta S.A., Bertrange	52410	Mamba Investment S.A.H., Luxembourg	52383
Caterman S.A., Windhof-Koerich	52408	Mamba Investment S.A.H., Luxembourg	52383
Central Europe Toys Agencies (CETAG) S.A., Luxembourg	52409	Melia S.A., Luxembourg	52382
Conil Luxembourg S.A., Luxembourg	52387	Melia S.A., Luxembourg	52383
CST Security Systems S.A., Luxembourg	52379	Newtra S.A., Luxembourg	52389
Daufine Investments S.A., Luxembourg	52388	Newtra S.A., Luxembourg	52391
Digest S.A., Bertrange	52389	Novomir S.A.H., Luxembourg	52416
Ecocycle Technology, GmbH, Luxembourg	52377	Pagilux S.A., Luxembourg	52416
Effepi S.A., Luxembourg	52410	Pagilux S.A., Luxembourg	52416
Effepi S.A., Luxembourg	52410	Parfinex S.A., Luxembourg	52411
Esanto Holding S.A., Luxembourg	52386	Pâtisserie Belle Etoile Tossenbergh S.A., Bertrange	52410
Esanto Holding S.A., Luxembourg	52386	Pfizer Luxembourg S.A., Strassen	52370
Eurobureau S.A., Luxembourg	52400	Prestacom, S.à r.l., Bertrange	52411
Eurobureau S.A., Luxembourg	52400	Prestacom, S.à r.l., Bertrange	52412
Executive Investments S.A., Luxembourg	52394	ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	52407
Family Affair, S.à r.l., Luxembourg	52414	ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	52407
Family Affair, S.à r.l., Luxembourg	52414	Riancourt S.A.H., Luxembourg	52413
FBOA Participations S.A.H.	52409	Saris International S.A.H., Luxembourg	52385
Finance & Building S.A.H., Luxembourg	52413	Saris International S.A.H., Luxembourg	52385
Finandoux S.A., Luxembourg	52384	Sestante Holding S.A., Luxembourg	52412
Food and Dream S.A., Luxembourg	52404	TLK Holding S.A., Luxembourg	52376
Fortis L Alternative, Sicav, Luxembourg	52391	TMF Management Luxembourg S.A., Luxembourg	52404
Giraud Luxembourg S.A., Bettembourg	52376	Tora Investments S.A.H., Luxembourg	52382
Giraud Luxembourg S.A., Bettembourg	52376	Tourinvest Holding S.A., Luxembourg	52411
Giraud Luxembourg S.A., Bettembourg	52376	Tropan Holding S.A., Luxembourg	52410
Health Group International Holding S.A., Luxembourg	52394	Ultra Top Services S.A., Luxembourg	52409
Immo Horizon, S.à r.l., Bertrange	52408	Unimet Holding S.A., Luxembourg	52400
Immobilière Vauban S.A., Luxembourg	52399	Wing Global Publishers, S.à r.l., Luxembourg	52401
Intra Communautrans S.A., Senningerberg	52413	Wing Global Publishers, S.à r.l., Luxembourg	52403
		Youngel S.A., Luxembourg	52377

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand three, on the tenth of September.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG S.A., having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C, number 302 of February 22, 2002.

The articles of association having been amended by several deeds of the undersigned notary, and for the last time on the 6th December 2002, published in the Mémorial Recueil C number 37 dated January 14, 2003.

The meeting is opened by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Ms Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

1.- The agenda of the meeting is the following:

1. Rectification of a material error in the English version of Article 5 paragraph 2, first hyphen, to read as follows:

The corporation has an issued share capital of six billion five hundred ninety-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred Dollars US (USD 6,599,182,900.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and

- (...)

2. Decision to increase the corporate capital of the corporation by two hundred thirty million United State Dollars (USD 230,000,000.-) so as to raise it from its present amount of six billion five hundred ninety-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred United State Dollars (USD 6,599,182,900.-) to six billion eight hundred twenty-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred United State Dollars (USD 6,829,182,900.-) by the issue of two million three hundred thousand (2,300,000) new Preferred/class C Shares of a par value of one hundred United State Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class C Shares; such increase being enacted through an allocation out of share premium reserve relative to the preexisting Preferred/class C Shares held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

3. Subscription by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company with registered office held at La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, of all the two million three hundred thousand (2,300,000) new Preferred/class C Shares and payment by an allocation of two hundred thirty million United State Dollars (USD 230,000,000.-) out of share premium reserve relative to the six million five hundred ninety-nine thousand one hundred eighty-three (6,599,183) Preferred/class C Shares already held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

4. Amendment of the last paragraph of Section 1 of Article 5 of the Corporation's by-laws to provide that the share premium of one class of Shares will not be distributable to shareholders of another class of Shares.

5. Amendment of the 1st section of Article 5 of the Corporation's by-laws as a consequence of items 2 to 4 of the agenda, to read as follows:

Art. 5. Section 1. General. The corporation shall have an authorized capital of fifty billion United States Dollars (\$ 50,000,000,000.-) consisting of:

- 100,000,000 (one hundred million) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and

- 400,000,000 (four hundred million) Preferred/class B and C Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share.

The corporation has an issued share capital of six billion eight hundred twenty-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred Dollars US (\$ 6,829,182,900.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and

- 46,179,528 (forty-six million one hundred seventy-nine thousand five hundred twenty-eight) Preferred/class B Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and

- 8,899,183 (eight million eight hundred ninety-nine thousand one hundred eighty-three) Preferred/class C Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share

all of which Common/class A Shares and Preferred/classes B-C Shares have been fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Common/class A Shares and the Preferred/classes B-C Shares.

Common/class A Shares shall have no share premium.

Preferred/class B Shares may be issued with a share premium.

Preferred/class C Shares may be issued with a share premium.

The Common/class A Shares and the Preferred/classes B-C Shares are voting Shares.

The respective holders shall be entitled to vote at the shareholders meeting of each class of Shares.

The authorized and issued capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

In addition, the issued capital of the corporation may be increased by the issuance of new Shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the Board of Directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the Board of Directors shall cause this Article 5 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.

The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Board of Directors may decide to make distributions within the limits set out in Article 72-1 (3) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies) save that the issue premiums to be used for the redemption of any class of Shares, for the setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of Shares or other distribution to any class of Shares is limited to the amount of issue premiums of that class of Shares.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of Shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

III.- It appears from the attendance list, that all the Shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to rectify a material error in the English version of Article 5 paragraph 2, first hyphen, to read as follows:

The corporation has an issued share capital of six billion five hundred ninety-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred Dollars US (\$ 6,599,182,900.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and
- (...).

Second resolution

The meeting resolves to increase the corporate capital of the Corporation by two hundred thirty million United State Dollars (\$ 230,000,000.-) so as to raise it from its present amount of six billion five hundred ninety-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred United State Dollars (\$ 6,599,182,900.-) to six billion eight hundred twenty-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred United State Dollars (\$ 6,829,182,900.-) by the issue of two million three hundred thousand (2,300,000) new Preferred/class C Shares of a par value of one hundred United State Dollars (\$ 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing Preferred/class C Shares; such increase being enacted through an allocation out of share premium reserve relative to the preexisting Preferred/class C Shares held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

Subscription

Thirth resolution

Thereupon PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company with registered office held at La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, represented by Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting through a special proxy has declared to subscribe all the two million three hundred thousand (2,300,000) new Preferred/class C Shares and to pay them at a total price of two hundred thirty million United State Dollars (\$ 230,000,000.-) through an allocation of two hundred thirty million United State Dollars (\$ 230,000,000) out of share premium reserve relative to the six million five hundred ninety-nine thousand one hundred eighty-three (6,599,183) Preferred/class C Shares already held by PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

Fourth resolution

The meeting resolves to amend the last paragraph of Section 1 of Article 5 of the Corporation's by-laws to provide that the share premium of one class of Shares will not be distributable to shareholders of another class of Shares.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend the 1st section of Article 5 of the Corporation's by-laws as a consequence of items 2 to 4 of the agenda, to read as follows:

Art. 5. Section 1. General. The corporation shall have an authorized capital of fifty billion United States Dollars (\$ 50,000,000,000.-) consisting of:

- 100,000,000 (one hundred million) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and
- 400,000,000 (four hundred million) Preferred/class B and C Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share.

The corporation has an issued share capital of six billion eight hundred twenty-nine million one hundred eighty-two thousand nine hundred Dollars US (\$ 6,829,182,900.-) consisting of:

- 13,213,118 (thirteen million two hundred thirteen thousand one hundred eighteen) Common/class A Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and
 - 46,179,528 (forty-six million one hundred seventy-nine thousand five hundred twenty-eight) Preferred/class B Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share and
 - 8,899,183 (eight million eight hundred ninety-nine thousand one hundred eighty-three) Preferred/class C Shares of a par value of one hundred United States Dollars (\$ 100.-) per Share
- all of which Common/class A Shares and Preferred/classes B-C Shares have been fully paid up.

Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to the Common/class A Shares and the Preferred/classes B-C Shares.

Common/class A Shares shall have no share premium.

Preferred/class B Shares may be issued with a share premium.

Preferred/class C Shares may be issued with a share premium.

The Common/class A Shares and the Preferred/classes B-C Shares are voting Shares.

The respective holders shall be entitled to vote at the shareholders meeting of each class of Shares.

The authorized and issued capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

In addition, the issued capital of the corporation may be increased by the issuance of new Shares for subscription up to the amount of the authorized capital. Each time the Board of Directors shall so act to render effective, in whole or in part, an increase of the issued capital as authorized by these Articles of Incorporation, the Board of Directors shall cause this Article 5 to be amended so as to reflect such increase of capital and shall take or authorize the taking of all necessary action for the purpose of effecting such amendment in accordance with Luxembourg law.

The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation, for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Board of Directors may decide to make distributions within the limits set out in Article 72-1(3) of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies) save that the issue premiums to be used for the redemption of any class of Shares, for the setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any class of Shares or other distribution to any class of Shares is limited to the amount of issue premiums of that class of Shares.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Corporation and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2001, publié au Mémorial C, numéro 302 du 22 février 2002.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises par le notaire instrumentaire, et pour la dernière fois le 6 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 37 du 14 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M^e Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Cécile Jager, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M^e Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Rectification d'une erreur dans la version anglaise de l'article 5 paragraphe 2, premier tiret, qui a la teneur suivante:

La société a un capital de six milliards cinq cent quatre-vingt-dix neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cent dollars US (USD 6.599.182.900.-) représenté par:

- 13.213.118 (treize millions deux cent treize mille cent dix-huit) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) par action et,
- (...)

2. Décision d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente millions de dollars US (USD 230.000.000) afin de le porter de son montant actuel de six milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent quatre-vingt-deux

mille neuf cents dollars US (USD 6.599.182.900,-) à six milliards huit cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars US (USD 6.829.182.900,-) par l'émission de deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles Actions privilégiées de classe C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions privilégiées de classe C existantes; cette augmentation étant réalisée par incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission liée aux préexistantes Actions privilégiées de classe C détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

3. Souscription par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande de toutes les de deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles Actions privilégiées de classe C et libération par incorporation au capital de deux cent trente millions de dollars US (USD 230.000.000,-) de la prime d'émission relative aux six millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois (6.599.183) Actions privilégiées de classe C déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

4. Modification du dernier paragraphe de la section 1 de l'article 5 des statuts de la société pour disposer que la prime d'émission d'une classe d'actions ne puisse être distribuée à des actionnaires d'une autre classe d'actions.

5. Modification de la section 1 de l'article 5 de statuts de la société consécutivement aux points 2 à 4 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Section 1. Généralités. La Société a un capital autorisé de cinquante milliards de dollars américains (\$ 50.000.000.000,-) composé de:

- 100 millions d'Actions Ordinaires/classe A d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action et de
- 400 millions d'Actions privilégiées/classe B et classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action.

La Société a un capital souscrit de six milliards huit cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars américains (\$ 6.829.182.900,-) composé de:

- 13.213.118 (treize millions deux cent treize mille cent dix-huit) Actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action,
 - 46.179.528 (quarante-six millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit) Actions privilégiées de classe B d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action et
 - 8.899.183 (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois) Actions privilégiées de classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action
- toutes lesdites Actions ordinaires de classe A et privilégiées de classe B et C ayant été entièrement libérées.

Le terme «Actions» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions ordinaires de classe A et aux Actions privilégiées de classe B et de classe C, à moins que le contexte n'induisse une autre signification.

L'émission d'Actions ordinaires de classe A n'est pas assortie d'une prime d'émission.

L'émission d'Actions privilégiées de classe B peut être assortie d'une prime d'émission.

L'émission d'Actions privilégiées de classe C peut être assortie d'une prime d'émission.

Les Actions ordinaires de classe A et les Actions privilégiées de classe B et de classe C sont des Actions avec droit de vote.

Les propriétaires respectifs auront droit de voter aux assemblées de chaque classe d'Actions.

Le capital autorisé et souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

En outre, le capital souscrit pourra être augmenté, par l'émission de nouvelles Actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera, en tout ou partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, le Conseil d'Administration devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses Actions par la société ainsi que y autorisent les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le Conseil d'Administration pourra décider de procéder aux distributions dans les limites établies par l'Article 72-1(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) excepté que la prime d'émission à utiliser en vue du rachat d'une quelconque classe d'Actions, de la compensation des moins values réalisées ou latentes ou du paiement d'un dividende à une quelconque classe d'Actions ou de toute autre distribution à une quelconque classe d'Actions devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe d'Actions en question.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'Actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les Actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de rectifier une erreur dans la version anglaise de l'article 5 paragraphe 2, premier tiret, qui a la teneur suivante:

La société a un capital de six milliards cinq cent quatre-vingt-dix neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cent dollars US (USD 6.599.182.900,-) consistant en

- 13.213.118 (treize millions deux cent treize mille cent dix-huit) Actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de USD 100 (cent dollars US) par Action et,
- (...)

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société de deux cent trente millions de dollars US (USD 230.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de six milliards cinq cent quatre-vingt-dix-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars US (USD 6.599.182.900,-) à six milliards huit cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille neuf cents dollars US (USD 6.829.182.900,-) par l'émission de deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles Actions privilégiées de classe C ayant une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les Actions privilégiées/classe C existantes; cette augmentation étant réalisée par incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission liée aux préexistantes Actions privilégiées de classe C détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

*Souscription**Troisième résolution*

PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, société ayant son siège social à La Touche House, International Financial services Centre, Dublin 1, Irlande, représentée par Alex Schmitt, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration spéciale, a déclaré souscrire toutes les deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles Actions privilégiées de classe C et les payer un montant total de deux cent trente millions de dollars US (USD 230.000.000,-) par incorporation au capital de deux cent trente millions de dollars US (USD 230.000.000,-) de la prime d'émission relative aux six millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cent quatre-vingt trois (6.599.183) Actions privilégiées de classe C déjà détenues par PFIZER INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de la section 1 de l'article 5 des statuts de la société pour disposer que la prime d'émission d'une classe d'Actions ne puisse être distribuée à des actionnaires d'une autre classe d'Actions.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la section 1 de l'article 5 de statuts de la société consécutivement aux points 2 à 4 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Section 1. Généralités. La Société a un capital autorisé de cinquante milliards de dollars américains (\$ 50.000.000.000,-) composé de

- 100 millions d'Actions Ordinaires/classe A d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action et de
- 400 millions d'Actions privilégiées/classe B et classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action.

La Société a un capital souscrit de six milliards huit cent vingt-neuf millions cent quatre-vingt deux mille neuf cents dollars américains (\$ 6.829.182.900,-) composé de:

- 13.213.118 (treize millions deux cent treize mille cent dix-huit) Actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action,
- 46.179.528 (quarante-six millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit) Actions privilégiées de classe B d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action et
- 8.899.183 (huit millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatre-vingt-trois) Actions privilégiées de classe C d'une valeur nominale de cent dollars américains (\$ 100,-) par Action

toutes lesdites Actions ordinaires de classe A et privilégiées de classe B et C ayant été entièrement libérées.

Le terme «Actions» tel qu'utilisé dans les présents statuts renvoie à la fois aux Actions ordinaires de classe A et aux Actions privilégiées de classe B et de classe C, à moins que le contexte n'induisse une autre signification.

L'émission d'Actions ordinaires de classe A n'est pas assortie d'une prime d'émission.

L'émission d'Actions privilégiées de classe B peut être assortie d'une prime d'émission.

L'émission d'Actions privilégiées de classe C peut être assortie d'une prime d'émission.

Les Actions ordinaires de classe A et les Actions privilégiées de classe B et de classe C sont des Actions avec droit de vote.

Les propriétaires respectifs auront droit de voter aux assemblées de chaque classe d'Actions.

Le capital autorisé et souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

En outre, le capital souscrit pourra être augmenté, par l'émission de nouvelles Actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé. Chaque fois que le Conseil d'Administration procédera, en tout ou partie, à une augmentation du capital souscrit comme les présents statuts l'y autorisent, le Conseil d'Administration devra veiller à ce que le présent Article 5 soit modifié de façon à refléter une telle augmentation de capital et devra prendre ou autoriser la prise de toute mesure nécessaire en vue d'une telle modification statutaire, conformément à la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et pourra créer une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses Actions par la société ainsi que l'y autorisent les présents statuts, pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution (étant entendu que le Conseil d'Administration pourra décider de procéder aux distributions dans les limites établies par l'Article 72-1(3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales) excepté que la prime d'émission à utiliser en vue du rachat d'une quelconque classe d'Actions, de la compensation des moins values réalisées ou latentes ou du paiement d'un dividende à une quelconque classe d'Actions ou de toute autre distribution à une quelconque classe d'Actions devra être limitée au montant de la prime d'émission attachée à la classe d'Actions en question.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, C. Jager, I. Claude, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2003, vol. 140S, fol. 60, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 septembre 2003.

P. Bettingen.

(059096.3/202/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2003.

M.A.G.I.C. EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 73.147.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060862.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

M.A.G.I.C. EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 73.147.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

M.A.G.I.C. EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 73.147.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04441, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(060865.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

BY INTERNET S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.559.

La société BY INTERNET S.A. n'est plus domiciliée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A.

La présente publication ne porte pas préjudice à tout autre arrangement conclu éventuellement par la société BY INTERNET S.A. avec un tiers.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060850.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2003.

GIRAUD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 72.801.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060864.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

GIRAUD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 72.801.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05677, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060861.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

GIRAUD LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. du Schéleck.

R. C. Luxembourg B 72.801.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

TLK HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.916.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 9 juin 2003:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 9 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2003, réf. LSO-AI03475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060919.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 66.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

(060916.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

YOUNGEL, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 87.166.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 19 juin 2003:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 19 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060922.3/631/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ECOCYCLE TECHNOLOGY, GMBH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
H. R. Luxemburg B 95.933.

STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreie, den achtzehnten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft ETECHNOLOGY MANAGEMENT HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 95.388, hier vertreten durch Herrn Gernot Kos, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersuchte die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen der Komparentin und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung ECOCYCLE TECHNOLOGY, GmbH gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Vermarktung von Lizenzen im In- und Ausland, sowie administrative Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welche Anteile durch den alleinigen Gesellschafter die Aktiengesellschaft ETECHNOLOGY MANAGEMENT HOLDING S.A.H., mit Sitz in L-1537 Luxemburg, 3, rue des Foyers, R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 95.388, gezeichnet wurden.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6 vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Beim Tod des alleinigen Gesellschafters kann die Gesellschaft unter den Erben des Gesellschafters weiterbestehen, soweit diese hierzu ihr Einverständnis geben.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Bestimmung ist nicht anwendbar für laufende Operationen, welche zu normalen Bedingungen abgeschlossen worden sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

Beschlussfassung durch den Alleinigen Gesellschafter

Anschliessend hat die Komparentin folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1150 Luxemburg, 241, route d'Arlon.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Peter Merkel, Geschäftsführer, geboren in Würzburg (Deutschland), am 6. Mai 1962, wohnhaft in D-97306 Kitzingen, Friedrich Ebert Strasse 6 (Deutschland).

Der Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Kos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} octobre 2003, vol. 524, fol. 64, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 2. Oktober 2003.

J. Seckler.

(061692.3/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

CST SECURITY SYSTEMS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 95.952.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le seize septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FIMV HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg
ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, diplômé en sciences commerciales, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une décision du conseil d'administration de cette société tenue par voie circulaire, le 11 septembre 2003,

2) La société FIMV OVERSEAS S.A., ayant son siège social à Panama, Calle 53 Este, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Christophe Cialini, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 8 septembre 2003.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CST SECURITY SYSTEMS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 septembre 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 26 mai à 8.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société FIMV HOLDING S.A., préqualifiée, trente actions	30
2) La société FIMV OVERSEAS S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie A:
 - a) Monsieur Marino Di Pietro, dirigeant, né le 22/05/1962 à Bellinzona, résident Via Marinada 37 Montagnola, Suisse;
 - b) Monsieur Filippo Merlo, conseil, né le 16/09/1975 à Vercelli, Italie, résident Via Motta 42/a, Lugano, Suisse;
 - c) Monsieur Luca Jermini, conseil, né le 21/01/1964 à Sorengo, Suisse, résident Via Roncaccio, Ponte Capriasca, Suisse;
- 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la catégorie B:
 - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18 rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- 3) La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.
- 5) Le siège de la société est fixé au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cialini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 70, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

J. Elvinger.

(061742.3/211/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2003.

AQUATEL RIVER CRUISE LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 85.963.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2003 que:

- le siège social de la Société a été transféré de L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061115.3/317/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

TORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 33.343.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 18 juin 2003:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2002 est reportée à une date ultérieure.
- les comptes annuels au 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;
- décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs:

- M. John B. Mills résidant au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- M. Steven Georgala résidant au 35 rue de la Boétie, F-75008 Paris;
- SOLON DIRECTOR LIMITED ayant son siège social au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2003, réf. LSO-AI05433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060926.3/631/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

MELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.086.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELIA S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 88.086, constituée suivant acte reçu le 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1336 du 14 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 4 des statuts (objet) en y ajoutant après le premier paragraphe la clause suivante:

«La société aura plus particulièrement comme objet l'achat et éventuellement la vente d'un aéronef. Elle pourra procéder à toutes les formalités inhérentes à son immatriculation, inscription ou autres formalités liées à la propriété d'un aéronef. La société pourra sous-traiter la gestion administrative, technique et commerciale de cet avion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dûment habilitées et agréées à cet effet. La société pourra aussi sous-traiter à une société tierce l'exploitation et la location de l'aéronef dont elle est propriétaire. La société pourra de manière générale agir en son nom et signer tout document en relation avec l'objet social décrit ci-dessus.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet) en y ajoutant après le premier paragraphe la clause suivante:

«La société aura plus particulièrement comme objet l'achat et éventuellement la vente d'un aéronef. Elle pourra procéder à toutes les formalités inhérentes à son immatriculation, inscription ou autres formalités liées à la propriété d'un aéronef. La société pourra sous-traiter la gestion administrative, technique et commerciale de cet avion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dûment habilitées et agréées à cet effet. La société pourra aussi sous-traiter à une société tierce l'exploitation et la location de l'aéronef dont elle est propriétaire. La société pourra de manière générale agir en son nom et signer tout document en relation avec l'objet social décrit ci-dessus.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

J. Elvinger.

(060944.3/211/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

MELIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.086.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

(060946.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

MAMBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.531.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour MAMBA INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(061070.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

MAMBA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 43.531.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour MAMBA INVESTMENT S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(061069.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

FINANDEUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.352.

In the year two thousand and three, on the twelfth of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINANDEUX S.A., a «société anonyme», established at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, R.C. Luxembourg section B number 70.352, incorporated by deed of the undersigned notary on June 18th 1999, published in the Luxembourg Mémorial C number 660 of September 1st 1999, and modified by deed of the undersigned notary on January 19th 2001, published in the Luxembourg Mémorial C number 757 of September 14th 2001.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 5.649 shares representing the whole capital of the company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation and to dissolve it early.
2. Appointment of BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides the early dissolution of the company and its deliberated throwing into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., with registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, RC Luxembourg B 65.509.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose, to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said liquidator may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and rescissory actions, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le douze septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANDEUX S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 70.352, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 660 du 1^{er} septembre 1999, et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 757 du 14 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 5.649 actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 564.900,-), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire et dissolution anticipée de la société.
2. Nomination de BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

BILLON ET ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social au L-1471 Luxembourg, 398 route d'Esch, RC Luxembourg B 65.509.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant mobiliers qu'immobiliers et droits; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

J. Elvinger.

(060975.3/211/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2003.

SARIS INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.283.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061164.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

SARIS INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 67.283.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03886, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

ESANTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.199.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2002, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et

M. Albert Pennacchio, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Marie-Claire Zehren, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour ESANTO HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061005.3/1017/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ESANTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.199.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 février 2003, la décision des Administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Christoph Kossmann, au Conseil d'Administration a été ratifiée.

Par décision de cette même assemblée, VALON S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement de MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et Christoph Kossmann, démissionnaires.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, a été appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour ESANTO HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06002. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061011.3/1017/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

JOB PARTNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 80.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

A. Berland

Gérant

(061135.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

CONIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.138.

In the year two thousand three, on the thirteenth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CONIL LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a notarial deed on November 10, 1995, published in the Mémorial C, Recueil n° 70 of February 9, 1996; the capital has been converted into EURO by the annual general meeting dated on August 19, 1999, published in the Mémorial C, Recueil number 1 of January 2, 1996. The articles of incorporation have been modified by a deed of the undersigned notary on December 29, 2000, published in the Mémorial C, Recueil n° 738 of September 8, 2001, rectified by a deed of the undersigned notary on December 30, 2002, published in the Mémorial C, Recueil n° 256 of March 11, 2003.

The meeting was opened by Mr Adriano Fossati, private employee, residing professionally on Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally on Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Michael Verhulst, private employee, residing professionally on Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to wind up the company and to put the company in liquidation.

2. Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the anticipated dissolution of the company with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to put the company into liquidation and to appoint a liquidator, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R. C. Luxembourg B 41.469.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148bis of the law on commercial companies. It may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and it may refer to the books of the company.

It may, under its own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period it may determine.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONIL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 10 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil numéro 70 du 9 février 1996; le capital social a été converti en EURO par l'assemblée générale annuelle tenue en date du 19 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil numéro 1 du 2 janvier 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil numéro 738 du 8 septembre 2001, rectifié par un acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil numéro 256 du 11 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michael Verhulst, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.
2. Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, FIDES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, R. C. Luxembourg B 41.469.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Fossati, P. van Denzen, M. Verhulst, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, vol. 18CS, fol. 46, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

G. Lecuit.

(061034.3/220/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

DAUFINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 68.413.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 2 septembre 2003, du rapport et de la décision du conseil d'administration de la société DAUFINE INVESTMENTS S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

Monsieur Alphonse Mangen.

2) La perte qui s'élève à USD 619.186,38 est reportée.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAUFINE INVESTMENTS S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06629. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061343.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

DIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 24.653.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05967, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(061015.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 76.020.

L'an deux mille trois, le vingt-deux septembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (ci-après «l'Assemblée») des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois NEWTRA S.A., ayant son siège social au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne à L-1361 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.020 (ci-après, la «Société»),

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mai 2000 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000, modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher en date du 25 mars 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 28 juin 2002.

La séance est ouverte à quatorze heures vingt-cinq (14.25) sous la présidence de Monsieur Hugo Bauwens, homme d'affaires, demeurant au 41, Voshollei à B- Brasschaat.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Paul Martens, expert-comptable, demeurant à B-Hove.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Weber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires et les détenteurs des parts de fondateurs présents ou représentés et le nombre d'actions ou de parts de fondateurs détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de cette liste de présence que les trois cent douze mille et une (312.001) actions représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société ainsi que les trois cent douze mille et une (312.001) parts de fondateurs représentant toutes les parts de fondateurs émises par la Société, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée et les actionnaires ainsi que le détenteur des parts de fondateurs renoncent aux formalités de convocation, ayant eu connaissance préalable de l'ordre du jour, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social souscrit de la société à concurrence de neuf cent vingt-huit mille trois cent soixante et un Euros et seize Cents (928.361,16 €), pour le ramener de sept millions sept cent trente-quatre mille trois cent deux Euros et soixante-seize Cents (7.734.302,76 €) à six millions huit cent cinq mille neuf cent quarante et un Euros et soixante Cents (6.805.941,60 €) par annulation de trente-sept mille quatre cent cinquante (37.450) actions appartenant en indivision à tous les actionnaires par le remboursement aux actionnaires d'un montant total de neuf cent vingt-huit mille trois cent soixante et un Euros et seize Cents (928.361,16 €).

Acceptation par tous les actionnaires que l'action dont Monsieur Hugo Bauwens a seul la pleine propriété ne sera pas touchée par l'opération de réduction du capital social.

2. Réduction du nombre des parts de fondateurs de trente-sept mille quatre cent cinquante (37.450) pour les ramener de trois cent douze mille et une (312.001) à deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551).

3. Modification des points A. Actions de capital et B. Attributions des parts de fondateurs, de l'article 5 des statuts:

«Art. 5.**A. Actions de capital**

Le capital social est fixé à six millions huit cent cinq mille neuf cent quarante et un Euros et soixante Cents (6.805.941,60 €), divisé en deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Attribution des parts de fondateurs

Indépendamment des actions représentatives du capital social il existe deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale et jouissant du droit de vote au même titre que les actions représentatives du capital social.

Les deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) parts de fondateurs sont émises en rémunération de l'apport de connaissances techniques ainsi que du bénéfice de démarches faites en vue de la constitution de la Société.

Lors de chaque augmentation de capital entraînant la création de nouvelles actions représentatives du capital social, de nouvelles parts de fondateurs seront attribuées aux bénéficiaires initiaux et dans les mêmes proportions à raison

d'une part de fondateur pour une action nouvellement émise, toute fraction de part de fondateur étant arrondie à l'unité inférieure.

Les parts de fondateurs sont nominatives et sont librement cessibles.

En cas de décès de Monsieur Hugo Bauwens, les parts de fondateurs non cédées seront annulées de l'initiative de la Société.

4. Pouvoirs à conférer au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent en respectant les délais prévus à l'article 69, 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.»

IV. Après délibération, l'Assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire capital social souscrit de la société à concurrence de neuf cent vingt-huit mille trois cent soixante et un Euros et seize Cents (928.361,16 €), pour le ramener de son montant actuel de sept millions sept cent trente-quatre mille trois cent deux Euros et soixante-seize Cents (7.734.302,76 €) à six millions huit cent cinq mille neuf cent quarante et un Euros et soixante Cents (6.805.941,60 €) par annulation de trente-sept mille quatre cent cinquante (37.450) actions appartenant en indivision à tous les actionnaires par le remboursement aux actionnaires d'un montant total de neuf cent vingt-huit mille trois cent soixante et un Euros et seize Cents (928.361,16 €).

L'assemblée générale accepte que l'action dont Monsieur Hugo Bauwens a seul la pleine propriété ne sera pas touchée par l'opération de réduction du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre des parts de fondateurs à concurrence de trente-sept mille quatre cent cinquante (37.450) pour les ramener de trois cent douze mille et une (312.001) à deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les points A. Actions en capital et B. Attributions des parts de fondateurs de l'article 5 afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.**

A. Actions de capital

Le capital social est fixé à six millions huit cent cinq mille neuf cent quarante et un Euros et soixante Cents (6.805.941,60 €), divisé en deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Attribution des parts de fondateurs

Indépendamment des actions représentatives du capital social il existe deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) parts de fondateurs sans désignation de valeur nominale et jouissant du droit de vote au même titre que les actions représentatives du capital social.

Les deux cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante et une (274.551) parts de fondateurs sont émises en rémunération de l'apport de connaissances techniques ainsi que du bénéfice de démarches faites en vue de la constitution de la Société.

Lors de chaque augmentation de capital entraînant la création de nouvelles actions représentatives du capital social, de nouvelles parts de fondateurs seront attribuées aux bénéficiaires initiaux et dans les mêmes proportions à raison d'une part de fondateur pour une action nouvellement émise, toute fraction de part de fondateur étant arrondie à l'unité inférieure.

Les parts de fondateurs sont nominatives et sont librement cessibles.

En cas de décès de Monsieur Hugo Bauwens, les parts de fondateurs non cédées seront annulées de l'initiative de la Société.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de conférer au conseil d'administration les pouvoirs pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent en respectant les délais prévus à l'article 69, 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de trois mille Euros (3.000.- €)

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quatorze heures trente-cinq (14.35).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétations donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé H. Bauwens, P. Martens, J. Weber, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2003, vol. 523, fol. 41, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 septembre 2003.

J. Gloden.

(061040.3/213/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

NEWTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R. C. Luxembourg B 76.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(061042.3/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

**FORTIS L ALTERNATIVE, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. GENERALINVEST).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.232.

L'an deux mille trois, le dix-huit août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GENERALINVEST (la «Société»), une société anonyme constituée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable en vertu de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen (R. C. Luxembourg B. 49.232), et constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 28 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 549 du 30 décembre 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial C, numéro 591 du 30 mai 2003.

L'Assemblée est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Andreas Laube, employé, demeurant à Pin-Chiny (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine Robert-Lemoine, employée, demeurant à Léglise (Belgique).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Françoise Marx, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du changement de la dénomination de la Société en FORTIS L ALTERNATIVE et modification de l'article 1^{er} «Dénomination» des statuts de la Société en conséquence.

L'article 1^{er} aura désormais la teneur suivante:

«Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de FORTIS L ALTERNATIVE (ci-après «la Société»).»

2. Divers.

II.- Que conformément à l'Article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les convocations établissant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été envoyées aux actionnaires nominatifs le 7 août 2003 et ont, en outre, été publiées dans:

1) le «Luxemburger Wort» le 2 août 2003 et le 11 août 2003;

2) le Mémorial numéro 809 du 2 août 2003 et numéro 827 du 11 août 2003.

Les éditions justifiant ces publications ont été déposées auprès du bureau de l'Assemblée.

III.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations précitées, signées ne varietur par tous les membres du bureau et par le notaire, resteront annexées de la même façon au présent acte.

IV.- Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et les résolutions sur chaque point porté à l'ordre du jour doivent être prises à la majorité des deux-tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

V.- Que le capital actuel de la société est composé de six millions trois cent quarante-huit mille soixante-huit (6.348.068) actions. Que selon la liste de présence, deux (2) actionnaires détenant ensemble cent quatre-vingt-dix mille quatre cent cinquante et une (190.451) actions, c'est à dire 3% des actions émises et en circulation, sont présents ou représentés.

Le Président informe l'Assemblée que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour ne sont pas remplies et qu'une seconde Assemblée sera convoquée par des avis de convocation conformément à la loi. La seconde Assemblée pourra délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée à l'Assemblée.

Par conséquent, l'Assemblée est aussitôt close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kenedy, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Laube, N. Robert-Lemoine, F. Marx, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, vol. 140S, fol. 25, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

G. Lecuit.

(061029.3/220/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

AQUALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 95.905.

STATUTS

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Cosimo Fergola, ingénieur chargé d'affaires, né à Barletta (Italie), le 24 octobre 1960, demeurant à F-54810 Longlaville, 14 rue du 19 Mars 1962.

2. Monsieur Dominique Frongia, artisan en chauffage et installations sanitaires, né à Villerupt (France), le 4 décembre 1961, demeurant à F-54650 Saulnes, 1 rue Rougeleck.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AQUALIS, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Rodange dans la commune de Pétange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet la prestation de services dans le domaine du chauffage, du calorifuge, de l'installation sanitaire, de la ventilation, de la climatisation, de la tuyauterie, du soudage et la vente de matériel s'y rattachant.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Cosimo Fergola, prénommé, cinquante parts sociales 50

2. Monsieur Dominique Frongia, prénommé, cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que les bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2003.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ sept cent cinquante euros (750,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-4832 Rodange, 545, route de Longwy.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Dominique Frongia, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Fergola, D. Frongia, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 4. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

G. Lecuit.

(061106.3/220/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

BONABAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.176.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061136.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

EXECUTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 54.770.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061138.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

HEALTH GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 95.901.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix septembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Dr Saeed Alzeerah Faysal, docteur, demeurant Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain, ici représenté par Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. Mr Abdelilah Benchahboun, conseiller, demeurant au 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen, ici représenté par Mademoiselle Sophie Henryon, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

3. Mr Armand Collin, consultant, demeurant au 1/169, rue Fossoul, B-4100 Seraing, ici représenté par Mademoiselle Sophie Henryon, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Une société anonyme, sous la dénomination de HEALTH GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A. est formée entre les parties présentes ou représentées et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produisaient ou seraient imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières et autres, de nationalité luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition par voie de participation, souscription, achat, option d'achat et de toutes autre manière de tous parts, actions, obligations, emprunts, titres, l'acquisition de brevets et marques qu'elle exercera, de prêter ou emprunter avec ou sans garantie pourvu que ces fonds empruntés soient uniquement utilisés dans le cadre de l'objet de la société ou sociétés qui sont affiliées, associées ou filiales de la société en général, d'exercer toutes opérations directes ou indirectes en relation avec l'objet, tout en restant dans les limites fixées par la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 5. Le capital social est fixé à USD 80.000,- (quatre-vingt mille dollars) représenté par 8.000 (huit mille) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

Le capital autorisé est fixé à USD 50.000.000,- (cinquante millions de dollars) représenté par 5.000.000,- (cinq millions) actions d'une valeur nominale de USD 10,-(dix dollars) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Les administrateurs peuvent être répartis en trois catégories, c'est-à-dire la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de trois Administrateurs ou la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi de mars à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

- Par dérogation, la première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le deuxième jeudi de mars en 2005.
- Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Dr Saeed Alzeerah Faysal, préqualifié, sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit actions	7.998
2.- Mr Abdelilah Benchahboun, préqualifié, une action	1
3.- Mr Armand Collin, préqualifié, une action	1
Total: huit mille actions	8.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de USD 80.000,- (quatre-vingt mille dollars) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille cent euros (€ 2.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

- Dr Saeed Alzeerah Faysal, docteur, né à Manama (Bahrain), le 26 juillet 1938, demeurant à Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain;
- Mr Abdelilah Benchahboun, conseiller, né à Anvers (Belgique), le 08 juillet 1969, demeurant au 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen;
- Mr Armand Collin, consultant, né à Seraing (Belgique), le 19 juin 1946, demeurant à 1/169, rue Fossoul, B-4100 Seraing.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes:

La société EURAUDIT, S.à r.l., dont le siège social est au 16, allée Marconi à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.889.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés est gratuit et il prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du Conseil d'Administration

Dr Saeed Alzeerah Faysal, Mr Abdelilah Benchahboun, Mr Armand Collin, prénommés, ici représentés par Mademoiselle Sophie Henryon, prénommée, en vertu de trois procurations sous seing privé, annexées à la présente, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

- Dr Saeed Alzeerah Faysal, docteur, né à Manama (Bahrain), le 26 juillet 1938, demeurant à Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain est nommé Administrateur-Délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.
- Mr Abdelilah Benchahboun, conseiller, né à Anvers (Belgique), le 08 juillet 1969, demeurant au 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen est autorisé à engager la société sous sa seule signature jusqu'à un montant de EUR 5.000,-.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and three, on September tenth.

Before Notary Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

The following appeared:

- 1) Dr Saeed Alzeerah Faysal, doctor, residing at Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain, here represented by Miss Sophie Henryon, a private employee, residing at Herserange (France), under the terms of a power of attorney given her by private agreement;
- 2) Mr Abdelilah Benchahboun, adviser, residing at 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen, here represented Miss Sophie Henryon, prenamed, under the terms of a power of attorney given her by private agreement;
- 3) Mr Armand Collin, consultant, residing at 1/169, rue Fossoul, B-4100 Seraing, here represented Miss Sophie Henryon, prenamed, under the terms of a power of attorney given her by private agreement.

Which appears, represented as aforesaid, requested the Notary acting in this matter to document as follows the statutes of a société anonyme (public limited company) which they wish to constitute as between themselves.

Art. 1. A société anonyme (public limited company) under the name of HEALTH GROUP INTERNATIONAL HOLDING S.A. is hereby formed between the appearers and all those who shall become owners of the shares hereinafter created.

Art. 2. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved in anticipation by resolution of the General Meeting passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

Art. 3. The Company's seat shall be established at Luxembourg.

In the event that extraordinary events of a political, economic or social nature liable to jeopardize normal business at the seat of the Company or ready communications with the seat or between the seat and places abroad take place or are imminent, the seat may be transferred provisionally to a foreign country until such time as the said abnormal circumstances have completely ceased to obtain; nevertheless such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the provisional transfer of its seat, shall remain a Luxembourg Company.

Art. 4. The object of the company are: participation in any manner in all commercial, industrial, financial and other enterprises of Luxembourg or foreign nationality, the acquisition by participation, subscription, purchase, option, or by any other means of all shares, stocks, debentures, bonds, securities, the acquisition of patents and trademarks, which it will administer, it may lend or borrow with or without guarantees provided that money so borrowed may only be used for the purpose of the Company, or Companies which are subsidiaries of or associated with or affiliated to the Company, in general, it may undertake any operations directly or indirectly connected with these objects whilst nevertheless remaining within the limits set out by the law on holding companies of the 31st of July 1929.

Art. 5. The Company's capital shall be fixed at USD 80,000.- (eighty thousand dollars), represented by 8,000 (eight thousand) shares of a nominal value of USD 10.- (ten dollars) each having a vote at the General Meetings.

The shares shall be registered or bearer shares at the election of the Shareholder.

In the event of a division of property in the shares, the exercise of the totality of the rights appertaining to the Company, and in particular the right to vote at General Meetings, shall be reserved for Shareholders having the rights of usufruct in the shares, to the exclusion of Shareholders holding the bare legal interest therein; the exercise of property rights, as determined by the ordinary law, shall be reserved for Shareholders holding the bare legal interest in the shares to the exclusion of Shareholders having the interest of usufruct.

The authorized capital shall be fixed at USD 50,000,000.- (fifty millions dollars) represented by 5,000,000 (five millions) shares of a nominal value of USD 10.- (ten dollars) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the General Meeting of Shareholders passed in the manner laid down for amendments to the statutes.

For a period of five (5) years from the date of publication of this act, the Board of Directors shall be authorized to increase at such time as fitting the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such capital increases may be subscribed for an issued in the form of shares with or without share premium as to be determined by the Board of Directors. Such capital increases may be made for contribution in cash or in kind and by the capitalization of reserves.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue without reserving for existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The Board of Directors may delegate any board member, manager, proxy-holder or any other person duly authorized to receive subscriptions and payment of the price of the shares representing the whole or part of the increase in capital.

Each time the Board of Directors proceeds to have an increase in the subscribed capital authentically attested to, this article shall be deemed to have been automatically amended to suit the change which has been made.

The Company may buy back its own shares on the terms laid down by law. In the event of the sale of the right of usufruct or bare legal property, the value of the beneficial or bare legal interest shall be determined by the value of the full ownership of the shares and by values representing the usufruct and bare legal interest in accordance with the actuarial tables in force in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The Company shall be administered by a Board of Directors made up of a minimum of three members. Members of the Board of Directors, who need not be Shareholders in the Company, shall be appointed for a term of office which may not exceed six years. Directors may be re-elected.

The Directors may be divided in three different categories, category A, category B and category C. The Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting of Shareholders.

In the event of a post of Director appointed by General Meeting becoming vacant, the remaining Directors so appointed shall be entitled to fill the post provisionally; in such case, the next General Meeting shall proceed to the definitive election.

Art. 7. The Board of Directors shall be vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to carry out all acts of disposal and administration which come within the objects of the Company, and everything which is not reserved to the General Meeting by the statutes or by law shall be within its competence. It may in particular compromise, settle and authorize any waivers and releases, with or without payment.

The Board of Directors is authorized to distribute interim dividends in accordance with the terms and procedures laid down by law.

The Board of Directors may delegate all or part of the day-to-day management of the Company's business, together with the representation of the Company as regards the said management, to one or more Directors, Managers, Administrators and/or Agents, whether members of the Company or not.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of three directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 8. Judicial actions shall be pursued, whether as plaintiff or as defendant, in the name of Company by a Member of the Board or the person delegated for that purpose by the Board.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors; they shall be appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 10. The financial year shall commence on 1 January and end on 31 December each year.

Art. 11. The annual General Meeting of Shareholders shall meet automatically at the Company's seat or at any other place in Luxembourg indicated in the notice of meeting on the second Thursday in March at 10.00 a.m. If that day should fall on a holiday, the meeting shall be held on the first following working day.

Art. 12. Every Shareholder shall have the right to vote himself or by proxy. Proxies need not themselves be Shareholders.

Art. 13. The General Meeting shall have the widest powers to carry out or ratify any acts affecting the Company. It shall decide on the allocation and distribution of the net profit.

The General Meeting may decide that the distributable reserves and profits are to be used to pay off the capital, without any reduction in the stated capital.

Art. 14. For all points not dealt with in the present Statute, the parties shall defer to the provisions of the Law of 10 August 1915 and amending laws.

Transitional Provision

- By way of exception, the first Ordinary Meeting of Shareholders shall be held on the second Thursday in March 2005.

- By way of exception, the first financial year shall commence today and end on 31 December 2004.

Subscription

- The Company's capital has been subscribed as follows:

- Dr Saeed Alzeerah Faysal, as aforesaid, seven thousand nine hundred ninety-eight shares	7,998
- Mr Abdelilah Benchahboun, as aforesaid, one share	1
- Mr Armand Collin, as aforesaid, one share	1
Total: eight thousand shares	<u>8,000</u>

All the shares so subscribed have been paid up in cash so that the sum of USD 80,000.- (eighty thousand dollars) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the Notary, who attests expressly to this fact.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with

Costs

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation amount to approximately two thousand one hundred euros (EUR 2.100,-).

Extraordinary general meeting

And at the same time, the appearers, in their respective capacities, representing the whole of the Company's capital, held an Extraordinary General Meeting, to which they recognized they had been duly convened, and adopted the following unanimous resolutions:

First resolution

The number of Board members shall be fixed at three.

The following are appointed Board Members:

- Dr Saeed Alzeerah Faysal, doctor, born in Manama (Bahrain), on July 26, 1938, residing at Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain;

- Mr Abdelilah Benchahboun, adviser, born in Anvers (Belgium), on July 8, 1969, residing at 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen;

- Mr Armand Collin, consultant, born in Seraing (Belgium), on June 19, 1946, residing at 1/169, rue Fossoul, B-4100 Seraing.

Second resolution

The number of Auditors is fixed at one.

The company EURAUDIT, S.à r.l., having its registered office in Luxembourg., 16, allée Marconi, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under the number B 42.889,

Third resolution

The mandate of the directors and of the Auditor so appointed is unpaid and will terminate at the end of the Statutory General Meeting of 2009.

Fourth resolution

The Company's address is fixed at L-2311 Luxembourg, 3 Avenue Pasteur.

The General Meeting authorises the Board of Directors to fix at any time a new address within the locality of the statutory seat of the Company.

Fifth resolution

The Board of Directors is authorised to nominate one or more of its members as managing Director.

Board of Director's Meeting

Dr Saeed Alzeerah Faysal, Mr Abdelilah Benchahboun, Mr Armand Collin, aforementioned, here represented by Miss Sophie Henryon, prenamed, by virtue of three unnotarised powers attorney attached to the present, acting as members of the board have unanimously resolved the following board resolution:

- Dr Saeed Alzeerah Faysal, doctor, born in Manama (Bahrain), on July 26, 1938, residing at Budaya Highway, Jidhafs, Manama, PO BOX 1084 Bahrain is appointed as Managing Director with the power to engage the company by his sole signature.

- Mr Abdelilah Benchahboun, adviser, born in Anvers (Belgium), on July 8, 1969, residing at 19, Kasteelstraat, B-2000 Antwerpen is authorized to engage the company with sole signature for an amount up EUR 5.000,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: S. Henryon, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2003, vol. 892, fol. 5, case 2. – Reçu 722,61 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2003.

F. Kessler.

(061133.3/219/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er octobre 2003.

IMMOBILIERE VAUBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.633.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 29 septembre 2003 que suite à la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Rui Fernandes Da Costa en date du 30 juin 2003, les administrateurs ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de porter le nombre des administrateurs de 4 à 3. Les actionnaires ont également décidé de nommer en tant qu'administrateur en date du 29 septembre 2003 Made-moiselle Xénia Kotoula, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de Madame Maggy Kohl-Birget, administrateur démissionnaire, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Pour avis conforme

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00230. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061407.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

UNIMET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 64.735.

—
DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 septembre 2003 à 11.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 22 septembre 2003 à 14.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 6 août 2003, a été clôturée et que UNIMET HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au liquidateur et au commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société:

180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Pour UNIMET HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding (liquidée)

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061056.3/1017/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

EUROBUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06155, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Signature.

(061095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

EUROBUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.027.

—
Résolutions de l'Assemblée Générale du 23 avril 2003

A+B

Après avoir pris connaissance du bilan et compte pertes et profits, ainsi que des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes tels qu'ils sont présentés. Il est décidé d'enregistrer et de déposer le bilan 2002.

C

Par vote spécial, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats à ce jour.

D

Reconduction des mandats du conseil d'administration, composé de M. Dino Totaro, M. John Oesch et Mlle Martine Kieffer et du commissaire aux comptes représenté par GEFCO S.A. pour une année.

E

Il est décidé de constituer un complément de réserve légale à concurrence de 10% du capital social.

Il est décidé de reporter le bénéfice à hauteur de EUR 42.970,64 à nouveau.

F

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06156. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061094.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

**WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.).
Share capital: 30,500.- EUR.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 93.844.

In the year two thousand three, on the eleventh day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l. (formerly KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies, Luxembourg under number B 93.844.

The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 May 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 738 of 11 July 2003, amended by deeds of the same notary on 3 June 2003 and on 8 September 2003, not yet published.

The meeting is presided by M^e Sophie Bronkart, attorney at law with professional address at Luxembourg, 4, place de Paris.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist with professional address at L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,220 (one thousand two hundred twenty) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The sole shareholder declares having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 30,500.- (thirty thousand five hundred Euros) to EUR 230,500.- (two hundred thirty thousand five hundred Euros) by the creation and issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

2. Subscription of the 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each by KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., the sole shareholder of the Company and payment for such new shares by way of a contribution in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros).

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 30,500.- (thirty thousand five hundred Euros) to EUR 230,500 (two hundred thirty thousand five hundred Euros) by the creation and issue of 8,000 (eight thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Subscription and payment

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.: 8,000 new shares.

All these shares have been entirely paid up by a contribution in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros).

Proof of the contribution in cash in a bank account of the Company has been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) is now available to the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company, so as to reflect the taken decisions, which shall consequently read as follows:

«The share capital is fixed at EUR 230,500.- (two hundred thirty thousand five hundred Euros) represented by 9,220 (nine thousand two hundred twenty) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles».

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand and five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l. (précédemment KAP GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l.), ayant son siège au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.844.

La société a été constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 738 du 11 juillet 2003, modifié par actes du même notaire du 3 juin 2003 et du 8 septembre 2003, non encore publiés.

L'assemblée est présidée par Maître Sophie Bronkart, avocate, domiciliée professionnellement au 4, place de Paris à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste domiciliée professionnellement au 15, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.220 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. L'associé unique déclare avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée. L'assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000,- EUR (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 30.500,- EUR (trente mille cinq cents Euros) à 230.500,- EUR (deux cent trente mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

2. Souscription des 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune par KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., l'associé unique par apport en numéraire de 200.000,- EUR (deux cent mille Euros).

3. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions prises.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 200.000,- EUR (deux cent mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 30.500,- EUR (trente mille cinq cents Euros) à 230.500,- EUR (deux cent trente mille cinq cents Euros) par la création et l'émission de 8.000 (huit mille) nouvelles parts sociales d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Souscription et libération

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A.: de 8.000 nouvelles parts sociales.

Toutes ces nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire de 200.000,- EUR (deux cent mille Euros).

Preuve de l'apport en numéraire sur un compte bancaire de la Société a été donnée au notaire instrumentant, de sorte que le montant de 200.000,- EUR (deux cent mille Euros) se trouve à la disposition de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises lequel aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à 230.500,- EUR (deux cent trente mille cinq cents Euros) représenté par 9.220 (neuf mille deux cent vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents statuts.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Bronkart, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, vol. 140S, fol. 67, case 11. – Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

J. Elvinger.

(061283.3/211/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

WING GLOBAL PUBLISHERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 93.844.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061285.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

BOBRA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 69.345.

Assemblée générale annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 4 septembre 2003, du rapport et de la décision du conseil d'administration de la société BOBRA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) La perte qui s'élève à EUR 85.140,52 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOBRA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061325.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 80.572.

Extrait des résolutions prises en réunion du conseil de gérance tenu le 23 septembre 2003

Le siège social de la Société est transféré à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, avec effet au 1^{er} septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05883. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061123.3/280/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 55.946.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 septembre 2003 que, suite à la démission en tant qu'administrateur de Madame Maggy Kohl-Birget en date du 30 septembre 2003, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, les administrateurs ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et de porter le nombre des administrateurs de 5 à 4.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour avis conforme

H. Neuman

*Un administrateur*Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00236. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061411.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

FOOD AND DREAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 95.906.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. G&P PROPERTIES, S.à r.l, une société établie et ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II;

2. Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, demeurant à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II; tous deux ici représentés par Maître Marjorie Golinvaux, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations datées du 26 août 2003, qui resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec les présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué une société anonyme, sous la dénomination de FOOD AND DREAM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants et débits de boissons alcoolisées ou non alcoolisées.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra effectuer toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

A cet effet, elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille Euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un Euros) chacune entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à 155.000,- EUR (cent cinquante cinq mille Euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou téléfax, courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax ou par courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} lundi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. G&P PROPERTIES, S.à r.l., préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2. Monsieur Patrick Sganzerla, prénommé, une action	1
Total: mille actions	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Christophe Leidelinger, restaurateur, né à Mont-Saint-Martin (France) le 9 décembre 1966, demeurant à Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre Beischt;
 - Monsieur Patrick Sganzerla, expert-comptable, né à Toulon (France) le 29 mars 1968, demeurant à L-1840 Luxembourg 11, bd Joseph II;
 - Monsieur Christian Leidelinger, retraité, né à Haucourt-Moulaine (France) le 9 décembre 1939, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine, 2, chemin des Dames.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - MS GESTION S.A, une société établie et ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 14, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce de Diekirch, numéro B 4.280;
4. L'adresse de la société est fixée à: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II;
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de une année, renouvelable chaque année lors de l'assemblée annuelle qui se prononcera sur l'exercice en cours.
6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Christophe Leidelinger, préqualifié.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants qui tous sont connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: M. Golinvaux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2003, vol.140S, fol. 42, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

G. Lecuit.

(061107.3/220/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.778.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(060896.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 18.000,- EUR.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.778.

Annual General Meeting held in Luxembourg on September 16, 2003

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31, 2002.
2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2002.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the managers.
5. Miscellaneous

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

First resolution

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31, 2002.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31, 2002.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the profits of the financial year 2002 in the amount of EUR 14,361.- out of which EUR 12,292.- are used to compensate the losses of the foregoing year.

The sole shareholder further resolves that the remaining profit will be allocated as follows:

- 5% of the net profits in the amount of EUR 103.- shall be allocated to the legal reserve
- the remaining amount shall be carried forward

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from January 1, 2002 to December 31, 2002.

There being no further business the meeting was closed.

For and on behalf of ProLogis EUROPEAN FINANCE VI, S.à r.l.

Represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Manager

duly represented by D. Bannerman

Manager

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 16 septembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.
2. Les bénéfices de l'exercice social 2002 s'élevant à un montant de EUR 14.361,- ont été alloués comme suit:
 - un montant de EUR 12.292,- a été reporté afin de compenser les pertes de l'année précédente
 - 5% des bénéfices nets s'élevant à EUR 103,- ont été alloués à la réserve légale
 - le montant restant a été reporté.

Le 16 septembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par D. Bannerman

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06581. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060897.2//51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

IMMO HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.274.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060873.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

CAFLORA 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.
R. C. Luxembourg B 35.333.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060874.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

CATERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.
R. C. Luxembourg B 31.912.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060875.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

LEXOTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 76.578.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2003 que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Olivier Dorier, directeur de société, né à Saint Rémy (France) le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- Bishen Jacmohone, expert comptable, né à Curepipe (Ile Maurice) le 27 février 1957, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,
- Angèle Grotz, Administratrice de sociétés, née à Luxembourg le 17 juin 1963, demeurant au 8, rue du Commerce, L-8315 Olm.

Les nouveaux administrateurs reprendront le mandat de leurs prédécesseurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060895.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

LEESCH FRERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Windhof-Koerich.

R. C. Luxembourg B 35.557.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

CENTRAL EUROPE TOYS AGENCIES (CETAG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 42.437.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31 juillet 2003

Résolution

1. La démission de l'Administrateur Gilles De Crayencour est acceptée avec effet au 31 juillet 2003 et décharge lui est donnée.

Pour extrait conforme

D. Fontaine

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060911.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ULTRA TOP SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 57.841.

Résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 septembre 2003

Résolution

1. La démission de l'Administrateur Christophe Cahuzac est acceptée avec effet au 29 septembre 2003 et décharge lui est donnée.

Pour extrait conforme

STRATEGO INT., S.à r.l.

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060914.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

FBOA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 36.753.

Le domicile de la société anonyme FBOA PARTICIPATIONS S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs

- Norbert Schmitz

- Jean Bintner

- Jean-Marie Poos

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061247.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

CARESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.086.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05969, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

PATISSERIE BELLE ETOILE TOSSENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.127.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI05968, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060950.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

TROPAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.539.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2003, réf. LSO-AI04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2003.

Signature.

(060964.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

**EFFEPI S.A., Société Anonyme,
(Anc. SO.DE.CO.LUX S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.347.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2003 que:

- le siège social de la Société a été transféré de 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 10, rue Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2003, réf. LSO-AI06189. – Reçu 14euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061113.3/317/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

**EFFEPI S.A., Société Anonyme,
(anc. SO.DE.CO.LUX HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 42.347.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y annexés, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-AI06187, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2003.

Signature.

(061118.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

PARFINEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 48.938.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2003, réf. LSO-AI05168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003.

Signature.

(061068.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

TOURINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.277.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05731, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003.

Signature.

(061078.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

PRESTACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach.
R. C. Luxembourg B 76.268.

L'an deux mille trois, le onze septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Tatinclaux, directeur de société, demeurant à F-62000 Arras, 10, rue des Grands Veziers.
2. Madame Stéphanie Krzymien, infirmière, demeurant à F-62000 Arras, 10, rue des Grands Veziers.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée PRESTACOM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 9 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 737 du 7 octobre 2000. Le capital social a été converti en Euro suite à une cession de parts sous seing privé en date du 26 mai 2003;

- Qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.**

La société a pour objet toutes prestations de service et de courtage.»

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à L-8055 Bertrange, 166, route de Dippach de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{er} alinéa**

Le siège social est établi à Bertrange.»

Troisième résolution

Les associés décident de nommer un deuxième gérant pour une durée indéterminée:

Madame Stéphanie Krzymien, infirmière, née à Henin Beaumont (France), le 24 novembre 1948, demeurant à F-62000 Arras, 10, rue des Grands Veziers.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros (700,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tatinclaux, S. Krzymien, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2003, vol. 140S, fol. 64, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.
Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003. G. Lecuit.
(061022.3/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

PRESTACOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 76.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2003. G. Lecuit.
(061024.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

SESTANTE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 76.185.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le sept août.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Giampiero Aversa, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 5.524,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SESTANTE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil C numéro 723 du 4 octobre 2000;

- que le capital social de la société SESTANTE HOLDING S.A. s'élève actuellement à trente-six mille euros (36.000,- EUR) représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., étant seule actionnaire, donne son approbation sur les comptes de l'année se clôturant au 31 décembre 2002;

- que la société BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., étant devenue seule propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme SESTANTE HOLDING S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société SESTANTE HOLDING S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société SESTANTE HOLDING S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Aversa, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2003, vol. 140S, fol. 20, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2003. G. Lecuit.
(061116.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ISKANDER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 85.109.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061141.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

RIANCOURT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 41.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061144.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

FINANCE & BUILDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.530.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06343, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061147.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

INTRA COMMUNAUTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 72.293.

Monsieur Patrick Eschette, né à Luxembourg le 28 décembre 1971 démissionne de son poste d'administrateur de la société INTRA COMMUNAUTRANS S.A., enregistrée sous le numéro B 72.293, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

P. Eschette.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(061266.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

INTRA COMMUNAUTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.
R. C. Luxembourg B 72.293.

Monsieur Khedimellah Laid fait savoir qu'il a vendu ses parts de la société à la date du 20 novembre 2001 lors de l'assemblée générale de la société INTRA COMMUNAUTRANS S.A., enregistrée sous le numéro B 72.293, et qu'il démissionne de son poste d'administrateur de cette société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2003.

L. Khedimellah.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AJ00272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(061267.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

A.S. ADVENTURE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.
R. C. Luxembourg B 36.735.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06338, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061148.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

FAMILY AFFAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.856.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 15 septembre 2003, du rapport des gérants de la société FAMILY AFFAIR, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2001:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MONTBLANC (DIRECTORS) LTD

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2001:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001.

3) La perte qui s'élève à EUR 9.443,37 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMILY AFFAIR, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061339.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

FAMILY AFFAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 78.856.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social en date du 15 septembre 2003, du rapport des gérants de la société FAMILY AFFAIR, S.à r.l., que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2002:

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.
MONTBLANC (DIRECTORS) LTD

Décharge accordée au Commissaire aux comptes pour l'année 2002:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 50% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

3) La perte qui s'élève à EUR 10.679,25 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMILY AFFAIR, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2003, réf. LSO-AI06627. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061342.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

KOUROU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 57.091.

Le bilan au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2003, réf. LSO-AI06346, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour la société

Signature

(061149.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

ACTION MARKETING (AMAR), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 1-3, rue Comte d'Autel.
R. C. Luxembourg B 69.266.

L'an deux mille trois, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ACTION MARKETING (AMAR), ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 69.266, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 468 du 19 juin 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 7 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1083 du 29 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 800 (huit cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société aux 1-3, rue Comte d'Autel L-7515 Mersch, avec effet au 1^{er} mai 2003.
2. Modification subséquente de l'article 4, 1^{er} alinéa, des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg».

3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la société aux 1-3, rue Comte d'Autel L-7515 Mersch, avec effet au 1^{er} mai 2003.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Premier paragraphe.** Le siège social est établi à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2003, vol. 140S, fol. 50, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2003.

J. Elvinger.

(061297.3/211/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

ACTION MARKETING (AMAR), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7515 Mersch, 1-3, rue Conte d'Autel.
R. C. Luxembourg B 69.266.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(061298.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

NOVOMIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 55.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2003, réf. LSO-AI03859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

PAGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 58.262.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 21 octobre 2003.

Signature.

(061415.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.

PAGILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II / Place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 58.262.

Suite du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 2003

Résolutions

1-4) Après lecture du rapport du conseil d'administration et explication du bilan fait par M. Kleinberg Gilles
Après lecture du rapport du commissaire aux comptes GEFCO S.A., certifiant la bonne tenue des comptes,
les bilans et comptes pertes et profits sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée générale.

5) Le résultat de l'exercice est reporté au compte pertes et profits.

6) Par votes spéciaux, l'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat de l'exercice 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, après lecture du procès-verbal qui est signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Signature / Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2003, réf. LSO-AI05810. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061418.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2003.
